SAS LOUIS LACHAUX
Transactions de Raisins, Moûts & Grands Vins de Bourgogne.

12 RUE OUDOT
21200 BEAUNE

Portable : 06.03.81.87.14
Email : louis@l-lachaux.com
Siret : 83319022600021

CONFIRMATION D'ACHAT
N° 125

CONTRAT N°143952E du 12/05/2020

Suite à nos accords oraux, par mon intermédiaire, est conclu le marché suivant entre

Acheteur
SAS MAISON PARENT GROS
CHATEAU DES GUETTES - 14 RUE PIERRE JOIGNEAUX
21200 BEAUNE

Vendeur:
BERGERET PHILIPPE
8 RUE RICHEBOURG
21630 POMMARD

Précisions sur l'Acheteur:
Régime T.V.A. : ASSUJETTI — N° CVI :
N° T.V.A. : — N° SIRET : 42042596900029
N° Accises : FR098117E0150 — N° RCS : - 420425969

Précisions sur le Vendeur:
Régime T.V.A. : ASSUJETTI — N° CVI : 2149200090
N° T.V.A. : — N° SIRET :
N° Accises : FR001117E0163 — N° RCS : -

Quantité	Désignation	Prix Unit. H.T.	TOTAL H.T.
6,84 HI (Raisins)	POMMARD PREMIER CRU LA CHANIERE 2020 ROUGE	4 800,00 à la pièce de 228 L.	14 400,00

Courtage Acheteur : 2 %
Courtage Vendeur : 3 %

OBSERVATIONS : **ECHANTILLON** : CONFORME A L'ECHANTILLON SOUMIS
CONTRAT : AUTRE
COMPTABILISATION : A LA LIVRAISON
OBSERVATIONS :

Total H.T.	14 400,00
Remises	
T.V.A. 20 %	
T.V.A. 10 %	1 440,00
T.V.A. 5,5 %	
Taxes interprof. H.T.	
T.V.A. sur Taxes interprof.	
Montant total T.T.C. en €	15 840,00
Acompte déjà perçu en €	

Coordonnées bancaires du vendeur :
IBAN : BIC/Swift :

REGLEMENT : en 3 échéances :

31/12/2020	5 280,00 €	Chèque
31/03/2021	5 280,00 €	Chèque
30/06/2021	5 280,00 €	Chèque

Cette confirmation ratifie l'accord oral qui m'a été donné par deux parties (acheteur et vendeur) sur les prix et conditions énoncés ci-dessus. Je me permets de vous rappeler que conformément aux usages de la jurisprudence de la cour d'Appel de Dijon ('arrêt du 19/11/99) cette confirmation vaut titre opposable à l'une et l'autre des parties puisqu'elle n'est que l'attestation de leur accord.

RESERVES DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des marchandises livrées ou enlevées est suspendu au paiement intégral du prix (loi n°80.335 du 12 mai 1980). Toutefois, le transfert de responsabilité à l'acheteur s'opère dès l'enlèvement
CONDITIONS GENERALES :
A défaut de signature et sans avis contraire des parties sous 48 heures, le contrat sera validé.

Nota Important: les factures doivent être adressées en 2ex. Etant intermédiaire nous en sommes pas responsables des engagements pris pour le compte de nos adhérents.
Le transfert de la propriété interviendra à la livraison ou à la retiraison, les vins restant propriété du vendeur jusqu'à cette date. En cas de contestations le tribunal de Beaune est le seul compétent.

BEAUNE, le 12/05/2020

SAS LOUIS LACHAUX
12 RUE OUDOT
21200 BEAUNE